

**De :** Kathryn Burke

**Envoyé :** 29 février 2012 13 h 22

**À :** Rajotte, James - M.P.

**C. c. :** Paradis, Christian - Député; Moore, James - M.P.; Moore, James - M.P.; Thibeault, Glenn - M.P.; Angus, Charlie - M.P.; Armstrong, Scott - M.P.; Benskin, Tyrone - M.P.; Braid, Peter - M.P.; Calandra, Paul - M.P.; Cash, Andrew - M.P.; Del Mastro, Dean - M.P.; Lake, Mike - M.P.; McColeman, Phil - M.P.; Moore, Rob - M.P.; Nantel, Pierre - Député; Regan, Geoff - M.P.; ~Legislative Committee Bill C-11/Comité législatif loi C-11

**Objet :** Projet de loi C-11 – Loi modifiant la loi sur le droit d’auteur

**Importance :** Haute

Monsieur,

Je suis une électricienne de votre circonscription et j’ai plusieurs activités, dont celles d’auteure, de militante dans le domaine de l’éducation et de conférencière. J’ai publié mon premier livre en février 2011. Celui-ci décrit le combat que nous avons dû mener pour venir en aide à notre fils aux prises avec des problèmes d’apprentissage et de santé, et d’autres défis. Je suis fière que ce livre soit devenu un best-seller dans la catégorie des ouvrages non romanesques à tirage limité. Je suis en train d’écrire un second livre qui fournira des conseils à l’intention des professeurs et des parents sur la façon de cerner et de gérer les conflits pouvant découler des problèmes relatifs à l’éducation spécialisée. Je travaille fort, et mon plus récent ouvrage est l’aboutissement de recherches poussées que j’ai effectuées à mes frais. La vente de mes livres représente une partie importante de mes revenus, et je crains que mon gagne-pain soit affecté par l’adoption du projet de loi C-11 dans sa forme actuelle.

Comme bon nombre d’auteurs, je suis en faveur de la modernisation de la *Loi sur le droit d’auteur*. Je crois d’ailleurs que cela aurait dû être fait depuis longtemps. Toutefois, je voudrais respectueusement vous faire observer que les dispositions visant à élargir « l’utilisation équitable » d’une œuvre aux fins « d’éducation » pourraient entraîner pour les auteurs la perte désastreuse du marché de l’éducation. Ces dispositions porteront aussi gravement atteinte à ma capacité de créer, de commercialiser mes œuvres et de gagner ma vie.

Je vous demande donc d’appuyer des amendements au projet de loi C-11 pour faire en sorte que mes droits de propriété intellectuelle ne soient pas compromis. Plus précisément, comme vous êtes mon représentant à la Chambre des communes, je vous invite à appuyer des amendements au projet de loi C-11 qui feraient du « préjudice commercial » le principal critère pour déterminer si l’utilisation d’une œuvre sera jugée « équitable ». J’aimerais aussi savoir dans quelle mesure le gouvernement a fait preuve de diligence raisonnable quant à l’évaluation des répercussions potentielles du projet de loi C-11 sur les aspects suivants : 1) la littérature canadienne, 2) l’industrie de l’édition, 3) l’accès au contenu canadien. Si de la documentation ou des études existent à ce sujet, je vous saurais gré de me transmettre des copies des documents en question et/ou des adresses Internet où je pourrais les consulter.

Vous remerciant de l’attention que vous porterez à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

**Kathryn Burke**